

ASSURANCE DE LA QUALITÉ**FSCI-011 SVIE – Programme de Doctorat en sciences de la vie**Tiré à part du procès-verbal SCDP-250609**R : 05-SCDP-250609**

Céline Surette, appuyée par Lambert Giner, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 05

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Améliorations de la gestion du programme
G-1 OFFRE	Que le CES du doctorat en sciences de la vie limite, et ultimement élimine, la pratique d'offrir des cours accueillant des personnes inscrites aux 3 cycles.
G-2 COURS	Que le CES du doctorat en sciences de la vie ajoute des interventions sur les principes de l'EDI-D au sein des nouveaux cours du programme et coordonne l'offre d'une formation sur cette thématique en collaboration avec les partenaires institutionnels ayant une expertise en EDI-D.
G-3.1 ENCADREMENT	Que le CES du doctorat en sciences de la vie mette en place une entente d'encadrement entre la personne étudiante et sa superviseure ou son superviseur de façon à bien définir les attentes dès le début du parcours académique : ex. financement, calendrier des cours/activités de recherche, formations obligatoires (ex. sécurité), présence au labo, vacances, supervision et comités, modes et délais d'interaction/rétroaction, gestion des données, reconnaissance à titre d'auteure/auteur principal ou co-auteure/auteur.
G-3.2 ENCADREMENT	Que le CES du doctorat en sciences de la vie mette en place un portail électronique Teams afin de faciliter l'accès des personnes étudiantes et des membres du corps professoral aux différents documents requis dans le programme.
G-3.3 ENCADREMENT	Que le CES du doctorat en sciences de la vie, en collaboration avec la FESR, permette aux partenaires externes qui collaborent avec le corps professoral du programme de siéger aux comités-conseil de thèse (CCT) ou lors des examens prédoctoraux (tout en excluant les chercheures et chercheurs externes qui participeront aux soutenances de thèse).
G-6 RECRUTEMENT	Que le CES du doctorat en sciences de la vie participe au projet pilote visant à favoriser l'admission de personnes étudiantes dont la langue de travail est l'anglais (action 3.4.5).
	Projet de modifications mineures
M-4 BANQUE DE COURS	Que le CES du doctorat en sciences de la vie revoie et actualise la banque de cours du programme.

M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES du doctorat en sciences de la vie, en collaboration avec le CEP et la FESR, sollicite la participation et l'expertise des autres programmes de cycles supérieurs à l'Université de Moncton dans le développement et l'offre de cours ou d'ateliers visant les compétences scientifiques et professionnelles qui sont nécessaires dans la vie professionnelle (ex. enseignement, encadrement, supervision, ÉDI-D, vulgarisation des connaissances, éthique, communication).
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES du doctorat en sciences de la vie revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.
	Amélioration continue
M-6.3 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES du doctorat en sciences de la vie élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FSSSC-010 NUAL – Programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250929

R : 04-SCDP-250929

Jean-François Thibault, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 04

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
Améliorations de la gestion du programme	
G-1 OFFRE	Que le CES de l'ÉSANEF s'assure que le cyclage des cours permette aux personnes étudiantes de suivre tous leurs cours en deux ans ou moins et que la planification de l'offre de cours soit connue par les personnes étudiantes.
G-3.1 ENCADREMENT	Que le CES de l'ÉSANEF prépare un guide étudiant pour rassembler les informations relatives au cheminement académique (ex. grandes étapes du projet de maîtrise, échéancier) et aux ressources disponibles (ex. ressources financières, bibliothèques, procédures pour le règlement de conflits, soutien psychologique, services pour les personnes étudiantes de l'international).
G-3.2 ENCADREMENT	Que le CES de l'ÉSANEF uniformise les plans de cours du programme et s'assure de leur conformité aux résultats d'apprentissage.
G-6 RECRUTEMENT	Que le CES de l'ÉSANEF déploie des efforts accrus pour le recrutement de personnes étudiantes et développe du matériel de promotion qui précise les débouchés réels du programme en indiquant clairement qu'il ne mène pas à la profession de diététiste.
G-7 RESSOURCES	Que le CES de l'ÉSANEF fasse un exercice de planification académique dans le but d'en faire ressortir les spécificités (qui ne peuvent pas être purement linguistiques), de déterminer le positionnement stratégique du programme par rapport aux programmes comparables dans la région et de planifier la relève professorale pour le mettre en œuvre à moyen terme.
G-8.1 RÉTENTION	Que le CES de l'ÉSANEF organise des activités collectives pour les personnes inscrites, y compris une journée d'accueil, afin de faciliter leur intégration, leur réussite et le développement d'un sentiment d'appartenance.
G-8.2 RÉTENTION	Que le CES de l'ÉSANEF obtienne une rétroaction annuelle des personnes inscrites tout en respectant la confidentialité dans le cas de petites cohortes (ex. données colligées sur plusieurs sessions).
G-8.3 RÉTENTION	Que le CES de l'ÉSANEF assure une participation étudiante dans le processus d'amélioration continue du programme, notamment dans les discussions sur les admissions, la durée des études, le taux de réussite, l'offre de cours, la pertinence des activités d'apprentissage ainsi que la mise à jour périodique de la banque de cours.

Projet de modifications mineures	
M-1.1 STRUCTURE	Que le CES de l'ÉSANEF utilise l'un des cours obligatoires de méthodologie de la recherche aux programmes existant dans la faculté, révise les résultats d'apprentissage généraux (RAG) du cours NUAL6011 Séminaire de recherche et offre un cours, choisi parmi les cours existants, de deuxième cycle de statistiques en première année.
M-1.2 STRUCTURE	Que le CES de l'ÉSANEF revoie les cours obligatoires et optionnels du programme en distinguant entre la formation en recherche (ex. méthodes) et les cours en nutrition-alimentation ainsi qu'en intégrant des cours offerts par d'autres unités (ex. SINF6193 Peuples autochtones et santé, SANT6243 Méthodes de recherche II, SANT6133 Analyse quantitative, SANT6213 Analyse qualitative).
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES de l'ÉSANEF revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours pour publication au répertoire en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP) (voir le M-1.1).
M-8 DESCRIPTION	Que le CES de l'ÉSANEF révise la description du programme afin d'énoncer clairement les résultats d'apprentissage du programme (RAP), d'en faire ressortir les spécificités et d'identifier les possibilités de carrière pour les personnes diplômées, après avoir fait un exercice de planification académique pour le programme (voir G-7).
Amélioration continue	
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES de l'ÉSANEF élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP).

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FSSSC-008 MSIS – Programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250929

R : 03-SCDP-250929

Sophie LeBlanc Roy, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 03

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
Améliorations de la gestion du programme	
G-2 COURS	Que le CES de la MSIS, en collaboration avec les responsables des cours, s'assure que les exigences dans les cours sont uniformisées en termes de charge du travail pour les personnes étudiantes (Voir M-1 STRUCTURE).
G-3.1 ENCADREMENT	Que le CES de la MSIS s'assure que le rôle et les critères de sélection de la codirection de thèse dans un contexte réseau sont communiqués clairement aux personnes inscrites au programme.
G-3.2 ENCADREMENT	Que le CES de la MSIS s'assure que les critères d'évaluation de l'interdisciplinarité du projet de recherche sont communiqués clairement aux personnes inscrites au programme et aux futures personnes étudiantes.
G-4 R-D-C	Que le CES de la MSIS augmente les occasions de participer à des activités scientifiques et de diffuser des travaux afin d'enrichir la vie scientifique des personnes inscrites au programme.
G-6 RECRUTEMENT	Que le CES de la MSIS déploie des efforts accrus pour le recrutement de personnes étudiantes et membres du corps professoral notamment en ce qui concerne l'encadrement.
G-7 RESSOURCES	Que le CES de la MSIS développe un plan d'affaires pour le financement du programme (ex. bourses étudiantes, appui à la diffusion des travaux étudiants, promotion).
G-10 AUTRES	Que le CES de la MSIS enrichisse l'offre d'activités en lien avec l'ÉDI-D, en particulier pour le volet de décolonisation, pour les personnes inscrites au programme.
Projet de modifications mineures	
M-1.1 STRUCTURE	Que le CES de la MSIS clarifie les objectifs du programme, prenne des actions pour renforcer la vision commune et modifie, au besoin, la structure du programme en fonction des objectifs.

M-1.2 STRUCTURE	Que le CES de la MSIS clarifie la conception et l'opérationnalisation de l'interdisciplinarité, tant du point de vue des résultats d'apprentissage, que de la prestation des cours, des projets de recherche ou d'intervention et de l'encadrement aux personnes étudiantes.
M-2 MODE DE PRESTATION	Que le CES de la MSIS détermine le meilleur équilibre du mode de prestation du programme (présentiel versus en ligne) pour favoriser une meilleure interaction entre les personnes étudiantes.
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES de la MSIS revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.
	Amélioration continue
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES de la MSIS passe d'une approche par compétences à une approche par résultats d'apprentissage de programme (RAP) en élaborant les RAP après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.
M-9 CRÉATION	Que la faculté actualise sa planification académique des programmes au cycle supérieur dans le contexte d'une faculté où trois des quatre écoles ont un programme de maîtrise disciplinaire.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

UMCE-002 FORS - Programme de M. Sc. Forestières

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250609

R : 03-SCDP-250609

Jean-François Thibault appuyé par Denis Prud'homme, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 03

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
Améliorations de la gestion du programme	
G-2 COURS	En référence à M1 et M4 : Que l'École de foresterie revoie et actualise les plans de cours, en s'assurant que le contenu des cours est en phase avec les connaissances et tendances actuelles et futures en tenant compte de l'évolution du domaine de la foresterie.
G-4 R-D-C	Que le CES de foresterie mette en œuvre une stratégie de financement de R-D-C (demande de subvention et contrats) et renforce une culture de la recherche pour les membres de l'École et que le CES revoie sa stratégie en collaboration avec les conseillères à la recherche de la FESR et le décanat des études.
G-5.1 COLLABORATION	Que l'École de foresterie mette sur pied un comité consultatif avec des partenaires du milieu forestier et industriel (ex. employeurs potentiels, personnes diplômées, représentantes et représentants de l'industrie) qui se réunit régulièrement (au minimum 2 fois par année) afin de s'assurer que les programmes offerts répondent aux besoins du milieu et faire la promotion des innovations et des meilleures pratiques dans le domaine.
G-5.2 COLLABORATION	Que le décanat des études de l'UMCE, en collaboration avec la FESR et le CES de foresterie, assure la mise en place d'un système de mentorat auprès de professeures et professeurs nouvellement engagés afin de faciliter le développement de leur programme de recherche et encourager des collaborations interdisciplinaires réseau et des partenariats externes en recherche.
G-5.3 COLLABORATION	Que l'École de foresterie travaille avec les programmes réseau afin d'accroître les synergies : codirection des thèses de personnes inscrites à la maîtrise en sciences forestières ou à une maîtrise ou un doctorat dans un domaine connexe (ex. études de l'environnement, sciences appliquées); coenseignement de cours réseau dans les autres campus.
G-6 RECRUTEMENT	Que le CES de foresterie propose des améliorations, en collaboration avec la FESR et le Bureau du recrutement étudiant, au processus de recrutement pour le programme de maîtrise en sciences forestières, incluant le recrutement auprès des personnes diplômées des programmes connexes dans l'ensemble du réseau.
G-7 RESSOURCES	En référence à M1 et M4 : Que l'École de foresterie développe un plan de renouvellement et de relève du corps professoral incluant les domaines prioritaires et que la qualité du dossier de recherche en lien avec ces domaines prioritaires soit identifiée comme un atout lors du renouvellement des ressources professorales.

G-8.1 RÉTENTION	Que le décanat des études de l'UMCE, le CES de foresterie et les services à la vie étudiante sondent les personnes inscrites à la maîtrise en sciences forestières afin d'identifier les améliorations nécessaires à l'offre des services de soutien pour ces personnes étudiantes.
G-8.2 RÉTENTION	Que le décanat des études, le CES de foresterie et les services à la vie étudiante facilitent l'intégration des personnes inscrites à la maîtrise en sciences forestières au sein de l'Association étudiante des cycles supérieurs de l'Université de Moncton.
Projet de création	
M-1 STRUCTURE	Que l'École de foresterie propose la création d'une maîtrise professionnelle (maîtrise en aménagement des forêts) et une modification de la maîtrise en sciences forestières qui renforce la collaboration avec la maîtrise en études de l'environnement (MÉE).
M-4 BANQUE DE COURS	Que l'École de foresterie actualise la banque de cours en misant sur la force du réseau par l'entremise d'une entente entre les décanats : ex. intégration au programme de cours offerts par les autres campus (ex. ETEV); création ou modification de cours double siglés (ex. GIZC6103/ ADMI6103 Développement durable des milieux côtier et forestier, RESN6873/ADMI6873 Dimension humaine en ressources naturelles).
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'École de foresterie revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours pour publication au répertoire en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP).
Amélioration continue	
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'École de foresterie élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP).

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FADM-001 MBA - Programme de Maîtrise en administration des affaires (MBA)

Tiré à part du procès-verbal SCDP-251020

R : 03-SCDP-251020

Jean-François Thibault, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 03

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
CONSTAT GÉNÉRAL	Afin de pouvoir mener à bien le projet de modifications majeures ci-dessous, le CES du MBA doit <u>d'abord</u> développer un positionnement stratégique et une proposition de valeur distinctive différenciant les programmes de MBA offerts par l'Université de Moncton des programmes comparables.
	Améliorations de la gestion du programme
G-2 COURS	Que le CES du MBA s'assure que les enjeux relatifs à l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation (ÉDI-D) sont intégrés aux cours du MBA.
G-3.1 ENCADREMENT	Que le CES du MBA, en collaboration avec les bibliothécaires, impose une formation obligatoire, avec évaluation, sur le plagiat à toutes les personnes étudiantes admises au MBA.
G-3.2 ENCADREMENT	Que le CES du MBA, en collaboration avec la faculté, mobilise des ressources adéquates pour la surveillance des examens afin de favoriser l'intégrité intellectuelle.
G-3.3 ENCADREMENT	Que le CES du MBA, en collaboration avec la faculté et le Service d'aide aux études et accommodements, offre un service de tutorat et de mentorat aux personnes inscrites au MBA.
G-3.4 ENCADREMENT	Que le CES du MBA, en collaboration avec le CEP, utilise le gabarit institutionnel pour l'ensemble des plans de cours, dans l'optique de l'adoption d'un nouveau règlement.
G-4 R-D-C	Que le CES du MBA développe des axes de recherche intégrés qui seront susceptibles d'enrichir l'enseignement.

G-5 COLLABORATION	Que le CES du MBA invite une personne membre du conseil étudiant du MBA à siéger au CES du MBA.
G-8.1 RÉTENTION	Que le CES du MBA, en collaboration avec la faculté et le chercheur institutionnel, analyse les données sur les transferts du programme et les abandons et mette en œuvre un plan pour assurer une meilleure rétention.
G-8.2 RÉTENTION	Que le CES du MBA mette en place un système de reconnaissance de l'excellence des résultats pour les personnes étudiantes (ex. bourses, mention d'honneur).
G-9.1 PÉDAGOGIE	Que le CES du MBA développe et mette en œuvre des stratégies, en collaboration avec le CEP, pour améliorer la qualité de l'enseignement, de l'encadrement et des approches pédagogiques au sein du MBA.
G-9.2 PÉDAGOGIE	Que le CES du MBA revoie les modalités d'enseignement pour les cours en ligne (MBA à temps partiel) en fixant un nombre de séances obligatoires en mode synchrone versus asynchrone.
G-9.3 PÉDAGOGIE	Que la faculté et la Formation continue permettent, dans la mesure du possible, aux personnes inscrites au programme régulier et à temps plein de suivre des cours en ligne (cours de MBA à temps partiel).
G-10 AUTRES	Que le CES du MBA enrichisse l'offre d'activités en lien avec l'ÉDI-D, en particulier pour le volet de décolonisation, pour les personnes inscrites au programme.
Projet de modifications majeures	
M-1.1 STRUCTURE	Que le CES du MBA uniformise le nombre total de crédits exigés par les trois programmes de MBA.
M-1.2 STRUCTURE	Que le CES du MBA regroupe les cours obligatoires en modules thématiques dans la feuille de route afin de permettre à chaque cohorte de suivre les mêmes cours au même moment.
M-1.3 STRUCTURE	Que le CES du MBA modifie, au besoin, la structure du programme en fonction des objectifs afin de mieux équilibrer les exigences de la feuille de route et des stages, considérant les observations et les recommandations formulées par l'équipe d'évaluation.
M-3.1 CONDITIONS D'ADMISSION	Que le CES du MBA revoie les critères d'admission et établisse un contingentement des cohortes pour s'assurer du niveau des personnes admises.

M-3.2 CONDITIONS D'ADMISSION	Que le CES du MBA impose un examen de français et d'anglais lors de l'admission afin de s'assurer que le niveau de maîtrise des deux langues est adéquat pour favoriser la réussite étudiante et l'intégration des personnes diplômées au marché du travail.
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES du MBA clarifie les objectifs du programme et prenne des actions pour renforcer la vision commune.
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES du MBA intègre aux résultats d'apprentissage généraux (RAG) des cours le développement de la pensée critique, de la vision stratégique et des compétences interpersonnelles.
M-6.3 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES du MBA élabore les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours du MBA en collaboration avec le CEP.
M-6.4 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES du MBA s'assure que les méthodes d'évaluation utilisées permettent d'évaluer l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage généraux (RAG) des cours.
M-6.5 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES du MBA élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) après avoir élaboré les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.
M-8 DESCRIPTION	Que le CES du MBA développe un positionnement stratégique et une proposition de valeur distinctive différenciant les programmes de MBA offerts par l'Université de Moncton des programmes comparables. Cette action représente le point de départ du projet de modification majeure.
	Amélioration continue

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FADM-009 B.A.A. GEN - Programme de Baccalauréat en administration affaires (Général)

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250505

R : 03-SCDP-250505

Jean-François Thibault, appuyé par Alex Brownstein, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 03

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
Améliorations de la gestion du programme	
G-3 ENCADREMENT	Que les UARD de la Faculté d'administration s'assurent que les plans de cours pour les cours préalables à d'autres cours (ex. ADCO1010 <i>Comptabilité financière I</i>) soient harmonisés dans l'ensemble du réseau en respectant la description et les résultats d'apprentissage généraux (RAG) au répertoire afin de permettre aux personnes étudiantes de cheminer dans leur feuille de route de façon équitable.
G-4 R-D-C	Que les UARD de la Faculté d'administration développent des stratégies pour offrir des opportunités d'initiation à la recherche aux personnes étudiantes de 1 ^{er} cycle pour les initier à la recherche et/ou les intégrer dans des projets de recherche.
G-5 COLLABORATION	Que les UARD de la Faculté d'administration créent un comité pédagogique permanent pour le B.A.A. (général) ayant la responsabilité d'en assurer la qualité et l'amélioration continue.
Projet de modifications majeures	
M-1.1 STRUCTURE	Que le comité pédagogique du B.A.A. (général) révise la liste de cours obligatoires en y ajoutant des cours en lien avec les tendances actuelles et futures (gestion des ressources humaines, stratégie d'entreprise, marketing et comportement organisationnel) et en réévaluant la pertinence des autres cours (ex. ADMK2353 <i>Comportement du consommateur</i>).
M-1.2 STRUCTURE	Que le comité pédagogique du B.A.A. (général) enrichisse et diversifie la liste de cours optionnels en y incluant l'ensemble des champs disciplinaires de la gestion (ex. gestion du changement, leadership) et en assurant un meilleur équilibre entre les aspects techniques (finance, statistique, logistique) et les aspects stratégiques ou créatifs (innovation, entrepreneuriat, marketing international).

M-2 MODE DE PRESTATION	Que l'UARD en administration identifie certains cours du B.A.A. (général) à être offerts comme cours réseau, notamment aux niveaux 3000 ou 4000, tout en tenant compte des expertises au sein du réseau.
M-3 CONDITIONS	Que les UARD de la Faculté d'administration revoient les conditions d'admission pour l'ensemble des B.A.A.
M-4.1 BANQUE DE COURS	Que l'UARD en administration revoie et actualise la banque de cours, y compris le cours ADMN2250 <i>Gérer aujourd'hui</i> , en y intégrant des contenus actuels tels que la transformation numérique, l'IA, la gestion du changement ou l'agilité organisationnelle.
M-4.2 BANQUE DE COURS	Que l'UARD en administration crée un cours de gestion interculturelle (ex. gestion d'une équipe multiculturelle, gestion dans un contexte interculturel) en collaboration avec des partenaires à l'intérieur (ex. Comité consultatif en enseignement et en recherches autochtones) et à l'extérieur de l'Université (ex. Association des gens d'affaires immigrants du Nouveau-Brunswick).
M-5 DOMAINE D'ÉTUDES	Que le comité pédagogique du B.A.A. (général) identifie des profils en proposant des blocs de 9 crédits (ex. ADMN2220 <i>Entrepreneuriat</i> , ADMN3211 <i>Gestion des PME</i> , ADGO4417 <i>Techniques de gestion de projet</i>) afin de permettre aux personnes étudiantes d'acquérir des compétences transversales et multidisciplinaires.
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD en administration revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours pour publication au répertoire en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP).
M-8 DESCRIPTION	Que le comité pédagogique du B.A.A. (général) revoie la présentation et la gestion numérique de la feuille de route dans son ensemble après avoir actualisé les listes de cours obligatoires et optionnels et créé des profils.
Amélioration continue	
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le comité pédagogique du B.A.A. (général) élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP).

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FADM-002 BAA GINT COOP- Programmes en gestion internationale

Tiré à part du procès-verbal SCDP-251020

R : 04-SCDP-251020

Céline Surette, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 04

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
CONSTAT GÉNÉRAL	Afin de pouvoir mener à bien le projet de modifications majeures ci-dessous, le comité pédagogique en gestion internationale, en collaboration avec la Faculté d'administration, devra <u>d'abord</u> développer un positionnement stratégique et une proposition de valeur distinctive différenciant les programmes en gestion internationale offerts par l'Université de Moncton des programmes comparables. Le projet de modifications majeures devra tenir compte du nouveau cadre du B.A.A.
	Améliorations de la gestion du programme
G-2 COURS	Que la Faculté d'administration réactive le comité pédagogique en gestion internationale pour assurer une mise à jour efficace du contenu des cours.
G-3 ENCADREMENT	Que le comité pédagogique en gestion internationale s'assure du suivi des personnes étudiantes notamment dans le choix de leurs cours à option.
G-5 COLLABORATION	Que le comité pédagogique en gestion internationale, en collaboration avec le Bureau de la recherche institutionnelle, réalise régulièrement des sondages auprès des personnes étudiantes et des personnes diplômées pour recueillir leur perception sur le programme et agir par rapport à ceci, notamment en s'alignant avec les objectifs de la stratégie.
G-8.1 RÉTENTION	Que le comité pédagogique en gestion internationale renforce la visibilité des centres d'aide en français et sensibilise les personnes étudiantes à leur utilité par des actions ciblées (ex. plans de cours, séances d'accueil, supports d'affichage).
G-8.2 RÉTENTION	Que le comité pédagogique en gestion internationale, en collaboration avec le chercheur institutionnel, analyse les données sur les transferts du programme et les abandons et mette en œuvre un plan pour assurer une meilleure rétention.

G-9.1 PÉDAGOGIE	Que le comité pédagogique en gestion internationale, en collaboration avec le CEP, mette à l'essai de nouvelles approches pédagogiques incluant des approches expérientielles.
G-9.2 PÉDAGOGIE	Que le comité pédagogique en gestion internationale, en collaboration avec le CEP, revoie ses pratiques d'évaluation des personnes étudiantes en tenant compte des enjeux que présente l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.
G-9.3 PÉDAGOGIE	Que la Faculté d'administration continue à offrir des ateliers sur l'inclusion numérique et l'utilisation de l'intelligence artificielle destinés aux membres du corps professoral et aux personnes étudiantes en fonction des besoins et de son budget.
	Projet de modifications majeures
M-1 STRUCTURE	Que le comité pédagogique en gestion internationale modifie, au besoin, la structure du programme en fonction des objectifs afin de mieux équilibrer les exigences de la feuille de route et des stages, considérant les observations et les recommandations formulées par l'équipe d'évaluation.
M-3 CONDITIONS D'ADMISSION	Que le comité pédagogique en gestion internationale impose un examen de français et d'anglais lors de l'admission afin de s'assurer que le niveau de maîtrise des deux langues est adéquat pour favoriser la réussite étudiante et l'intégration des personnes diplômées au marché du travail.
M-4.1 BANQUE DE COURS	Que le comité pédagogique en gestion internationale crée de nouveaux cours afin d'assurer une meilleure adéquation avec la réalité des nouveaux domaines et thématiques émergentes (technologie, durabilité, logistique, etc.).
M-4.2 BANQUE DE COURS	Que le comité pédagogique en gestion internationale modifie le cours ADFI4506 <i>Sujets en finance internationale</i> (contenu et préalable) afin de mieux répondre aux besoins du marché de travail.
M-4.3 BANQUE DE COURS	Que le comité pédagogique en gestion internationale revoie la liste des cours connexes pour éviter les retards de diplomation et s'assure que la planification de l'offre des cours soit connue par les personnes étudiantes.
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le comité pédagogique en gestion internationale clarifie les objectifs du programme et prenne des actions pour renforcer la vision commune.

M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le comité pédagogique en gestion internationale revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours pour publication au répertoire en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP).
M-8 DESCRIPTION	Que le comité pédagogique en gestion internationale développe un positionnement stratégique et une proposition de valeur distinctive différenciant les programmes de gestion internationale offerts par l'Université de Moncton des programmes comparables. Cette action représente le point de départ du projet de modification majeure.
	Amélioration continue
M-6.3 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le comité pédagogique en gestion internationale élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP).

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FSCI-001 BIOL – Programmes en biologie

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250609

R : 04-SCDP-250609

Céline Surette, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 04

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Améliorations de la gestion du programme
G-1 OFFRE	Que l'UARD de biologie évalue l'offre des stages de terrain et accentue si nécessaire la diversité de telles initiatives.
G-2 COURS	Que l'UARD de biologie effectue une mise à jour des travaux pratiques pour optimiser l'alignement de leurs résultats d'apprentissage avec ceux des cours correspondants.
G-3.1 ENCADREMENT	Que l'UARD de biologie uniformise les plans de cours partagés.
G-3.2 ENCADREMENT	Que le CES de biologie mette en place une entente d'encadrement de façon à bien définir au début du parcours académique du programme de maîtrise les diverses attentes de la personne étudiante et de sa superviseure ou de son superviseur.
G-4 R-D-C	Que l'UARD de biologie établisse un plan avec les instances facultaires ou institutionnelles concernées pour formaliser et garantir la pérennité d'initiatives liées à la R-D-C (ex. Journée de la recherche au premier cycle).
G-6.1 RECRUTEMENT	Que l'UARD de biologie effectue des rencontres régulières avec le Bureau de l'enseignement coopératif et le Service de mobilité internationale pour planifier des initiatives visant à promouvoir ces services auprès des personnes étudiantes.
G-6.2 RECRUTEMENT	Que le CES de biologie collabore avec la FESR et les autres partenaires institutionnels dans la mise en œuvre d'initiatives visant l'adaptation linguistique et académique des personnes étudiantes dont la langue de travail est l'anglais.
G-8 RÉTENTION	Que l'UARD de biologie développe des stratégies d'intégration tel qu'un mentorat pour les personnes étudiantes transférant aux programmes de biologie à l'UMCM à partir de l'UMCE, de l'UMCS ou du programme de DSS.

	Projet de modifications mineures
M-2 MODE DE PRESTATION	Que l'UARD et le CES de biologie impliquent les professeures et professeurs des trois campus dans l'élaboration et la prestation de cours spécialisés (cours de niveau 3000 ou 4000).
M-4.1 BANQUE DE COURS	Que l'UARD de biologie définisse des profils au sein des programmes de biologie de premier cycle.
M-4.2 BANQUE DE COURS	Que l'UARD de biologie mette à jour les préalables des cours de premier cycle.
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD de biologie revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours de premier cycle en collaboration avec le CEP.
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES de biologie revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours de cycles supérieurs en collaboration avec le CEP.
	Amélioration continue
M-6.3 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD de biologie élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) de premier cycle après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.
M-6.4 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES de biologie élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) de cycles supérieurs après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FASS-015 CRIM - Programmes en criminologie

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250505

R : 04-SCDP-250505

Jean-François Thibault, appuyé par Sophie LeBlanc Roy, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 04

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
Améliorations de la gestion du programme	
G-1 OFFRE	Que l'UARD de criminologie, en collaboration avec le Registrariat et le décanat de la FASS, permette l'inscription aux cours de criminologie aux personnes inscrites à la majeure ou à la mineure en criminologie jusqu'à une certaine date avant de les ouvrir aux autres personnes étudiantes.
G-3 ENCADREMENT	Que, dans son exercice de révision des plans de cours, l'UARD de criminologie élimine les redondances de contenu et de matériel entre les différents cours en s'assurant toutefois qu'ils couvrent l'ensemble des résultats d'apprentissage du programme.
G-5 COLLABORATION	Que l'UARD de criminologie collabore avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel et le décanat de la FASS pour optimiser la composante expérientielle du programme tout en tenant compte des ressources disponibles.
G-8.1 RÉTENTION	Que l'UARD de criminologie, en collaboration avec le chercheur institutionnel, procède à une analyse du parcours des personnes inscrites à la majeure en criminologie en s'appuyant sur des données institutionnelles sur le taux de rétention.
G-8.2 RÉTENTION	Que l'UARD de criminologie offre aux personnes inscrites à la majeure ou à la mineure en criminologie en début d'année académique des séances d'information concernant les services universitaires offerts aux personnes étudiantes, notamment dans une perspective de réussite étudiante.
G-10 FRANÇAIS	Que l'UARD de criminologie s'assure que les lectures obligatoires proposées dans les cours de criminologie – et dans la mesure du possible les lectures optionnelles – soient en français.
Projet de modifications mineures	
M-1.1 STRUCTURE	Que l'UARD de criminologie réduise le nombre de cours obligatoires dans la majeure en criminologie afin de rendre plus flexible le parcours étudiant.

M-1.2 STRUCTURE	Que l'UARD de criminologie bonifie l'offre de cours à option en accentuant ses collaborations avec d'autres programmes.
M-3 CONDITIONS	Que l'UARD de criminologie étudie les incidences d'un contingentement et d'une modification des conditions d'admission au programme.
M-4.1 BANQUE DE COURS	Que l'UARD de criminologie élimine les axes associés aux programmes de majeure et mineure en criminologie.
M-4.2 BANQUE DE COURS	Que l'UARD de criminologie revoie la liste de cours CRIM en réduisant au strict minimum les préalables et en s'assurant que tout nouveau cours s'inscrive dans les résultats d'apprentissage du programme (RAP).
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD de criminologie revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours pour publication au répertoire en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP).
Amélioration continue	
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD de criminologie élaboré les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP).

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FASS-016 SOCI - Programmes en sociologie

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250505

R : 05-SCDP-250505

Jean-François Thibault appuyé par Simon Thériault, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 05

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
Améliorations de la gestion du programme	
G-1 OFFRE	Que l'encadrement du stage dans le cadre du profil appliqué soit assuré par une ou un membre de l'UARD de sociologie dans la mesure du possible.
G-8 RÉTENTION	Que l'UARD de sociologie fasse la promotion auprès des personnes inscrites à leurs cours des services offerts par les centres d'aide en français ainsi que des outils d'aide à la rédaction et des ressources linguistiques mis à la disposition des personnes étudiantes (ex. sur la page Web de la Bibliothèque Champlain).
Projet de modifications mineures	
M-1.1 STRUCTURE	Que l'UARD de sociologie, en collaboration avec le décanat de la FASS, procède à la modification des profils régulier (au moins 18 crédits 3000/4000) et avec distinction (au moins 30 crédits 3000/4000).
M-1.2 STRUCTURE	Que l'UARD de sociologie, en collaboration avec le décanat de la FASS, procède à la création d'un profil appliqué (au moins 18 crédits 3000/4000) avec un stage d'au moins 9 crédits.
M-1.3 STRUCTURE	Que les cours obligatoires pour le profil appliqué comprennent SOCI3XXX Gestion de projet et SOCI4XXX Le métier de sociologue (initiation à la production de recherches sociologiques).
M-1.4 STRUCTURE	Que tous les profils de la majeure incluent obligatoirement SOCI2535 Sociologie de l'Acadie ou SOCI3035 Sociologie des francophonies.
M-2 MODE DE PRESTATION	Que l'UARD détermine certains cours de sociologie à être offerts comme cours réseau, notamment aux niveaux 3000 ou 4000, tout en tenant compte des expertises au sein du réseau.
M-4.1 BANQUE DE COURS	Que l'UARD de sociologie révise la banque de cours SOCI en favorisant la fluidité des parcours, en réduisant au strict minimum les cours préalables et en maintenant un équilibre entre les cours de chaque niveau (ex. en se limitant à 3 ou 4 cours de niveau 1000) tout en conservant les cours théoriques SOCI2050 Fondements de la sociologie et SOCI3050 Théories contemporaines.

M-4.2 BANQUE DE COURS	Que l'UARD de sociologie crée un nouveau cours SOCI sur les questions autochtones et la décolonisation en consultation du Comité consultatif en enseignement et en recherches autochtones.
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD de sociologie revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours pour publication au répertoire en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP).
	Amélioration continue
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD de sociologie élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP).